

Lundi, 4 décembre 2017 à 19 heures MUNICIPALITÉ DE OGDEN Séance ordinaire du conseil ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- ы Adoption de l'ordre du jour
- ည **က Adoption des procès-verbaux**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017
- 4 Période de questions
- Ġ Affaires portant sur les séances antérieures
- 6.3 6.3 6.4 Aménagement, urbanisme et développement
 Dépôt du rapport forestier

 - Dépôt du rapport d'urbanisme
- Nomination des résidents à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme COMBEQ adhésion 2018 inspecteur en bâtiments et en environnement

- Environnement et gestion des matières résiduelles
 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
 Nomination des résidents à siéger sur le Comité Consultatif en Environnement
 Commande des calendriers de collecte 2018
 Gala des bons coups de la MRC
- 7.1 7.2 7.3 7.4
- Voirie, transport et travaux publics
 Compte rendu de la réunion du comité de voirie
 Glissières pour la courbe du chemin Beebe
 Formation pour l'inspecteur en voirie
- Déneigement du circuit no. 1
- 8 8 8 8 A 8 4 3 2 1 Cours de secourisme pour l'inspecteur en voirie
- **Finances**

- 9.1 9.2 9.3 Liste des comptes payés Liste des comptes à payer Rémunération des élus pour le 4e trimestre
- Administration
- 10.1 10.2 10.3 10.3 10.4 10.5 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018
 - RCGT : rapport recyclage
 - Gestion des archives de la municipalité en 2018 Formation pour maire et conseillère no. 5
 - Séance extraordinaire relative au budget
- Formations FQM pour membres du conseil en 2018
- Loisirs et culture
- Nomination d'un représentant d'Ogden pour la Tourbière de Marlington
- 11.2 Comité de Loisirs
- Sécurité publique
- **12.** 12.1 Renouvellement du mandat de prévention des incendies Groupe GPI
- <u>3</u> Règlements et politiques internes
- 14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog
- 14.1 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
- 5 Liste de correspondance
- <u>6</u> Période de questions
- Levée

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le Lundi, 8 janvier 2018 à 19 heures





Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden. 4 décembre 2017 à 19

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-273 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. 1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017

2017-12-274 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

présenté. QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 tel que

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle donc aucune question n'a été posée

Ġ AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

été La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte

<u>၈</u> ယ Nomination des résidents à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de



Municipalité PROCES-VERBAL d'Ogden



Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, des membres du conseil et des officiers municipaux; à l'exclusion
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce droit de vote. comité et secrétaire, sans

Le maire peut assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite

membres du CCU est de deux ans et est renouvelable; CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de ce même règlement, la durée п mandat des

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme ont été nommés à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017 en vertu de la résolution numéro 2017-11-248, soit M. Michael Sudlow et Mme Sylvie Lefebvre;

qui siégeront sur le comité consultatif d'urbanisme; CONSIDÉRANT QUE le conseil doit maintenant nommer les trois (3) résidents de la municipalité

2017-12-275 appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité Il est proposé par monsieur Jean R. Roy

d'urbanisme, soit: QUE le conseil donne mandat aux trois (3) résidents suivants à siéger sur le comité consultatif

- M. Steve Baker
- Pierre Chiasson Gérald Routhier

secrétaire QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille est d'office du comité

QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme débutera le 1er janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019, sujet à l'article 6 du Règlement numéro 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

6.4 COMBEQ - adhésion 2018 - inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 375.00\$ taxes en sus;

2017-12-276 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'adhésion de monsieur Jean-Philippe Robitaille à la COMBEQ ainsi que le paiement de 375.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7 **ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLE**

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 15 novembre dernier.







7.2 Nomination des résidents à siéger sur le Comité Consultatif en Environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement « composition », le comité consultatif en environnement de la Municipalité de Ogden est formé de six (6) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité le vice-président et le

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

CCE Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCE. Si le maire n'est pas membre du il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite

membres du CONSIDÉRANT CCE **QU'**en vertu de l'article 4 de ce même règlement, la durée du mandat des E est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif en environnement ont été nommés à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017 en vertu de la résolution numéro 2017-11-250, soit Mme Marie-Andrée Courval et Mme Lise Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit maintenant nommer les quatre (4) résidents de la municipalité qui siégeront sur le comité consultatif en environnement;

2017-12-277 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

en environnement, soit: QUE le conseil donne mandat aux quatre (4) résidents suivants à siéger sur le comité consultatif

- M. Jean Bourque
- M. Michel Hébert
- M. Serge Mailhot
- M. Richard Sevack

secrétaire du comité; QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille est d'office

QUE le mandat des membres du comité consultatif en environnement débutera le 1er janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019, sujet à l'article 4 du Règlement numéro 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

7.3 Commande des calendriers des cueillettes 2018

2017-12-278 II est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillettes 2018 de la compagnie Imprimerie Plus Estrie, au prix de 252.30\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.4 Gala des bons coups de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog organise son gala des bons coups – édi 2018, qui vise à souligner les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles ou en développement durable et à les faire connaître, et que ce gala est ouvert aux municipalités industries, commerces, institutions et organismes du territoire;



Municipalité d'Ogden PROCÈS-VERBAL



de la municipalité pour faire enlever des plantes de Berce du Caucase situées sur une propriété Ogden, et aussi dans l'assistance fournie par la municipalité à un étudiant qui fait son essai de maîtrise sur les plantes exotiques envahissantes sur le territoire d'Ogden; plantes exotiques envahissantes qui ont eu lieu en 2017, consistant en la contribution financière CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden aimerait faire connaître ses actions contre

g

2017-12-279 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de déposer ses actions contre les plantes exotiques envahissantes d'Ogden comme projet pour le gala des bons coups – édition 2018, et à remplir les formulaires nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

œ VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

<u>.</u>2 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le novembre dernier. 28

8.2 Glissières pour la courbe du chemin Beebe

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe ont été terminés, et que les glissières de sécurité ont été installées sur un côté de cette courbe, conformément aux normes;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accroître le niveau de sécurité des usagers de ce chemin, la majorité du comité de voirie recommande l'installation de glissières de sécurité sur l'autre côté de cette courbe aussi, sachant que ces glissières ne sont pas obligatoires selon les normes mais que cela augmenterait la sécurité

CONSIDÉRANT QUE le prix pour l'installation de ces glissières fourni par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. est au montant de 8,181.85\$, taxes en sus;

2017-12-280 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à la majorité du conseil, M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil approuve la recommandation de la majorité du comité de voirie et autorise l'inspecteur en voirie à faire installer ces glissières sur l'autre côté de la courbe du chemin Beebe par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. au prix de 8,181.85\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

Formation pour l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québécoise des Transports (AQTR) offre une formation sur la gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales à Montréal en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que l'inspecteur en voirie soit inscrit dans cette formation de deux (2) jours;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est au montant de 750\$, taxes en sus;

2017-12-281 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à assister à la formation ci-haut mentionnée se tenant en janvier 2018 à Montréal.

QUE le conseil autorise le paiement du coût d'inscription de 750\$, taxes en sus





QUE cette formation. le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à

ADOPTÉE

8.4 Déneigement du circuit no. 1

Municipalité de Ogden: **CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9269-0254 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglaçage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête de neige du 27 novembre dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 27 novembre dernier, la compagnie 9269-0254 Québec Inc. n'a pas procédé au déneigement des chemins dès que les conditions l'exigeaient, malgré des appels téléphoniques faits par l'employé en voirie lui demandant de ce faire, de sorte que les chemins étaient très enneigés et très glissants et donc la sécurité du public a été mise en danger;

2017-12-282 II est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

Inc. en date du 5 décembre 2017, pour avoir négligé de déneiger, de déglacer, de gratter mécaniquement et de sabler les chemins du circuit no. 1 le 27 novembre 2017 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité de mise en danger Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très enneigés et la sécurité du public a été QUE le conseil confirme l'émission d'une première réprimande à la compagnie 9269-0254 Québec

ADOPTÉE

8.5 Cours de secourisme pour l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie travaille dehors sur les chemins, qu'il est essentiel qu'il soit formé en secourisme en cas de situation d'urgence, et que son cours de secourisme doit maintenant être mis à jour;

CONSIDÉRANT QU'Action Secours offre des dates de formation de secouristes en milieu de travail de la CNESST au mois de janvier à Sherbrooke;

de deux (2) jours; CONSIDÉRANT QUE cette formation serait de 109.00\$ taxes en sus et qu'elle est d'une durée

2017-12-283 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

JE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer tenant au mois de janvier à Sherbrooke, au coût de 109.00\$ taxes en sus. à cette formation

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette

ADOPTÉE

FINANCES

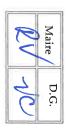
9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

donc à 26,343.97\$ **CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à et les salaires s'élèvent à 18,817.03\$. Le total des dépenses payées pendant le mois dépenses payées pendant le mois s'élève 7,526.94\$



Municipalité PROCÈS-VERBAL d'Ogden



2017-12-284

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

présentes pour en faire partie intégrante. QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux

ADOPTÉE

9 i Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 23,770.46\$

2017-12-285 appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité Il est proposé par madame Lise Rousseau

QUE la liste des comptes à payer au 4 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération des élus pour le 4e trimestre

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

2017-12-286

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 4e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2017.11 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

0 **ADMINISTRATION**

10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

Le ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.

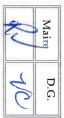
2017-12-287 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE les séances ordinaires du conseil en 2018 se tiendront aux dates suivantes à

- Lundi le 8 janvier Lundi le 5 février
- Lundi i le 12 mai i le 9 avril 12 mars
- Lundi
- Lundi i le 7 mai i le 4 juin
- \vee \vee \vee \vee \vee \vee \vee \vee \vee \vee
- Lundi le 9 juillet Lundi le 6 août Mercredi le 5 septembre Mercredi le 3 octobre

- Lundi le 5 novembre





> Lundi le 3 décembre

ADOPTÉE

10.2 RCGT: rapport recyclage

vérifié par le comptable; CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit achever un rapport pour le gouvernement qui doit être

2017-12-288 II est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation du rapport suivant :

Rapport du recyclage

possible Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, <u>s.</u>

ADOPTÉE

10.3 Gestion des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient

taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours; **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2018 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,027.14\$

2017-12-289 II est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

taxes en sus. **QUE** le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,027.14\$

ADOPTÉE

10.4 Formation pour maire et conseillère no. 5

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre une formation sur les rôles et responsabilités des élus à Magog le 2 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) membres du conseil se disent intéressés à suivre cette formation, soit le maire, M. Richard Violette, et la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription à cette formation devait se faire avant le 24 novembre et que membres à cette formation; du conseil ont avisés qu'ils étaient d'accord avec l'inscription de ces deux (2)

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 330\$ par personne, taxes en sus

2017-12-290 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme que son accord a été donné pour que M. Richard Violette et Mme Lise Rousseau puissent assister à cette formation du 2 décembre 2017 à Magog, au coût de 330\$ par personne, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le paiement de ces coûts d'inscription





QUE cette formation. le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à

ADOPTÉE

10.5 Séance extraordinaire relative au budget

9 heures. La séance publique d'adoption du budget 2018 aura maintenant lieu le jeudi, 21 décembre 2017 ۵,

10.6 Formations FQM pour membres du conseil en 2018

CONSIDÉRANT RANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités de base aux élus municipaux pendant l'année 2018; (FQM) offre plusieurs

« La gestion financière municipale », soit Mme Lise Rousseau, et que cette formation au coût de \$420 par personne, taxes en sus, se donne à Stoke le 20 janvier ou à Waterville le 15 septembre 2018; CONSIDÉRANT QU'un (1) membre du conseil se dit présentement intéressée à suivre la formation

CONSIDÉRANT QUE deux (2) membres du conseil se disent présentement intéressées à suivre la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux », soit Mme Marie-Andrée Courval et Mme Sylvie Lefebvre, et que cette formation au coût de \$440 par personne, taxes en sus, se donne à Waterville le 24 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces formations sortiront du poste CONSEIL : formation des élus du budget municipal 2018;

2017-12-291 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, à assister à la formation ci-haut mentionnée se tenant le 20 janvier 2018 à Stoke, au coût de 420\$, taxes en sus.

coût de 440\$ par personne, taxes en sus. QUE le conseil autorise les conseillères nos. 4 et 6, Mme Marie-Andrée Courval et Mme Sylvie Lefebvre, à assister à la formation ci-haut mentionnée se tenant le 24 février 2018 à Waterville, au

QUE le conseil autorise le paiement de ces coûts d'inscription.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister formations

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination d'un représentant d'Ogden pour la Tourbière de Marlington

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) administre la Tourbière de Marlington et qu'il est important que la municipalité d'Ogden a représentant pour siéger sur le conseil d'administration de SCENE; ait un

יטושטוטבאאאו עטב la conseillère no. 4, Mme Marie-Andrée Courval, est présentement membre du conseil d'administration de SCENE;

2017-12-292 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Marie-Andrée Courval à d'administration de SCENE pour l'administration de la Courval à titre Tourbière de représentante d'Ogden au de Marlington conseil

ADOPTÉE





11.2 Comité de Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden estime qu'il serait important d'avoir un Comité de Loisirs à Ogden, formé de membres du conseil et de résidents intéressés;

2017-12-293 II est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme la conseillère no. de loisirs d'Ogden et la conseillère no. 4, de loisirs d'Ogden 3, Mme Claudette Dupras, à titre de présidente du comité Mme Marie-Andrée Courval, à titre de membre du comité

municipalité. **QUE** le conseil demande à la directrice générale de placer une mention dans Feuilles d'Ogden demandant aux résidents intéressés à faire partie du comité s le prochain de loisirs d'a d'aviser Quatre-ᆱ

QUE le conseil choisira trois (3) résidents pour faire partie du comité de loisirs

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Renouvellement du mandat de prévention des incendies Groupe GP

incendie 11,127\$, CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention pour l'année 2018 pour les risques faibles taxes en sus, incluant un plan d'intervention; faibles, moyens, élevés et très élevés s'élève

2017-12-294 II est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de service avec le Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie pour les risques faibles et pour les risques moyens, élevés et très élevés, au prix maximal de 11,127\$ taxes en sus, pour l'année 2018.

QUE ce prix inclut un plan d'intervention.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le Municipalité. contrat pour et au nom de a

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE Щ RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le maire a assisté à la rencontre de la Régie de l'Est pour la protection incendie le 20 novembre. La Régie est formée de huit (8) municipalités et il y a deux (2) autres municipalités intéressées à s'y joindre aussi. Le service sera effectif le 1er janvier 2018 et le nouveau directeur des incendies sera embauché d'ici cette date. M. Violette a aussi parlé de la formation sur les rôles et responsabilités des élus à laquelle il a assisté avec Mme Rousseau le 2 décembre,

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

La rencontre des maires à la MRC a eu lieu le 22 novembre. M. Violette mentionne quelques différents sujets qui ont été discutés, tels le programme de « Composter sans bougonner », le budget de la MRC, le Mont Orford, le dossier vélo, le surplus des municipalités, le taxibus, le dépotoir situé à Coventry et le transport intermunicipal.



Municipalité d'Ogden PROCÈS-VERBAL



5. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2017-12-295 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 45 minutes.

Richard Violette Maire

Vickie Comeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.